



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatorze novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2024-115

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2024 PETITE ENFANCE

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 30 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 34

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : Mme Michèle FAUQUE  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, M. André LECOURT, M. Nathan SAIHI, M. Christophe CARMINATI  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, Mme Claire SELIER, M. Benjamin BAGNIS  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Francis FARGE  
MURS : M. Christian MALBEC  
VIENS : M. Frédéric ROUX

**Procurations :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à M. Jean AILLAUD  
MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à M. Yves MARCEAU

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20241114-2024-115-BF  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024

Page 1 sur 2

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, la délibération n°CC-2024-56 du 4 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

**Considérant**, la nécessité de réajuster les crédits ouverts au chapitre 65 en dépenses de fonctionnement,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2024 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessous :

**SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :**

Chap	Art	OP.	r/o		
65	65888		r	Autres charges	1 200.00
11	6041		R	Achat étude	-1 200.00
<b>TOTAL GENERAL :</b>					<b>0.00</b>

Le Président propose de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la décision modificative n°1 au budget 2024 « Petite Enfance » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

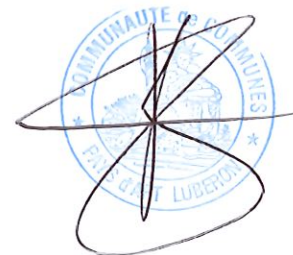
**Autorise**, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT,



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 27/11/2024